

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 mars 2024 à 18 heures 30

Convocation du 20 février 2024

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Pierre POLARD, Maire.

Présents : MM et Mmes Christian ALFARO, Laëtitia ANDRIEU, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Jérôme GARCIA, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Emilie LAMARCQ, Jacques MAURAND, Micheline MIANNAY, Béatrice MILESI, Augustin MINARRO, Isabelle PALM, Alain RIVAYRAND, Jean-Claude VIVANCOS.

Procurations : Chantal DUMONT-GILMOZZI à Jean-Claude VIVANCOS, Estelle FLEUTÔT à Béatrice MILESI, Christian WAUTERS à Micheline MIANNAY

Absent excusé : Gilles JOFFRE, Bruno SALGUES, Patricia VAN HOONACKER

18h30 : ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : Alain RIVAYRAND est désigné secrétaire de séance

Préambule : le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du conseil du 16 janvier 2024. Approbation à l'unanimité.

Pierre POLARD présente les points à l'ordre du jour de la séance :

- 1 – Élection des membres de la commission de délégation de service public
- 2 – Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif – Rapports sur le choix du mode de gestion des services publics
- 3 - Fongibilité des crédits en nomenclature M57
- 4 - Approbation des comptes de gestion 2023 (commune, eau et assainissement, centre municipal de santé, pompes funèbres, ZA les cagnes)
- 5 – Approbation des comptes administratifs 2023 (commune, eau et assainissement, centre municipal de santé, pompes funèbres, ZA les cagnes)
- 6 – Affectation des résultats (commune, eau et assainissement)
- 7 – Détermination du montant des surtaxes eau et assainissement pour l'exercice 2024
- 8 – Actualisation du prix de l'eau pour l'exercice 2024
- 9 – Fiscalité 2024
- 10 – Attribution des subventions aux associations et au CCAS pour l'exercice 2024
- 11 – Approbation des budgets primitifs 2024 (commune, eau et assainissement, centre municipal de santé, pompes funèbres, ZA les cagnes)
- 12 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 – Extension école élémentaire
- 13 - Médiathèque - projet de ludothèque
- 14 – Souscription d'une ligne de crédit de trésorerie
- 15 - Décisions du Maire
- 16 – Questions diverses

1 – Élection des membres de la commission de délégation de service public

Une seule liste a été déposée, celle du groupe majoritaire comprenant, comme titulaires, Jacques MAURAND, Annie DUCLA et Jérôme GARCIA, et comme suppléants, Gilles DUCLOS, Isabelle GIL et Jean-Claude VIVANCOS.

L'élection se déroule à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Dans un premier temps, l'Assemblée est invitée à bien vouloir procéder à bulletin secret à l'élection de 3 membres titulaires appelés à siéger à la commission de délégation de service public.

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 20 (il y a eu 0 enveloppes vides)

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 20
- Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 20
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre total de suffrages exprimés : 20
- Quotient : 6.67
- Nombre de suffrages obtenus : Liste « Jacques MAURAND » : 20 voix

La répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste conduit aux résultats suivants : **Liste « Jacques MAURAND » : 3 sièges de délégués titulaires.**

Sont donc désignés membres de la commission de délégation de service public en qualité de membres titulaires :

- **Jacques MAURAND**
- **Anne Marie DUCLA**
- **Jérôme GARCIA**

Dans un deuxième temps, l'Assemblée est invitée à bien vouloir procéder à bulletin secret à l'élection de 3 membres suppléants appelés à siéger à la commission de délégation de service public.

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 20 (il y a eu 0 enveloppes vides)

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 20
- Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 20
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre total de suffrages exprimés : 20
- Quotient : 6.67
- Nombre de suffrages obtenus : Liste « Gilles DUCLOS » : 20 voix

- La répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste conduit aux résultats suivants : **Liste « Gilles DUCLOS » : 3 sièges de délégués suppléants.**

Sont donc désignés membres de la commission de délégation de service public en qualité de membres suppléants :

- **Gilles DUCLOS**
- **Isabelle GIL**
- **Jean-Claude VIVANCOS**

2 – Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif – Rapports sur le choix du mode de gestion des services publics

Différents modes de gestion existent :

- Régie dotée de la seule autonomie financière
- Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
- Régie intéressée

- Affermage
- Concession

La création d'une régie, quelle que soit sa forme, impliquerait notamment l'embauche d'environ 5 ETP et la création d'une dotation initiale d'environ 600 000 €.

En outre, il existe une incertitude sur la viabilité d'une régie de moins de 2 000 abonnés

D'autres contraintes tiennent à la difficulté à constituer une équipe complète et solide (compétences techniques, astreintes, organisation de la relève et de la facturation)

Sous cette forme juridique là, la responsabilité de la collectivité est également engagée en cas de problème, et elle nécessite souvent le recours à des prestataires de services.

Il convient également de tenir compte de l'impact du transfert à la CCSH au 01 janvier 2024.

Il est donc proposé de repartir sur le mode de gestion actuel, à savoir l'affermage, sur la base d'un contrat de délégation de service public de 10 ans (2026-2036).

Le périmètre de la délégation serait le suivant :

- Exploitation des ouvrages de distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées
- Exploitation du réseau de collecte des eaux usées et des postes de relèvement associés
- Entretien et renouvellement des équipements
- Gestion des abonnés
- Facturation et recouvrement des redevances
- Conduite des relations avec la collectivité et information régulière
- Achat d'eau au service du SIVOM

Approbation à l'unanimité

3 - Fongibilité des crédits en nomenclature M57

Dans le cadre de la nouvelle norme comptable M57, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Approbation à l'unanimité.

4 - Approbation des comptes de gestion 2023 (commune, eau et assainissement, centre municipal de santé, pompes funèbres, ZA les cagnes)

4.1 – Budget de la commune

	Compte de gestion 2023 – budget commune	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	594 697.28 €	665 199.55 €
Section investissement	-1 014 628.27 €	-726 987.52 €

Le compte de gestion retrace, dans la comptabilité du trésorier, les opérations budgétaires de l'exercice écoulé. Il doit concorder avec le compte administratif du budget considéré, élaboré par l'ordonnateur.

Le compte de gestion 2023 du budget de la commune fait apparaître les résultats mentionnés dans le tableau ci-dessus, qui concordent avec ceux du compte administratif.

Invité à se prononcer, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

4.2 – Budget de l'eau et de l'assainissement

	Compte de gestion 2023 – budget eau et assainissement	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	116 248.69 €	204 967.72 €
Section investissement	-136 891.59 €	182 901.57 €

Invité à se prononcer sur le compte de gestion 2023 du budget de l'eau et de l'assainissement, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

4.3 – budget du centre municipal de santé

	Compte de gestion 2023 – budget centre municipal de santé	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	63 151.70 €	-55 343.77 €
Section investissement	0 €	-46 908,93 €

Invité à se prononcer sur le compte de gestion 2023 du budget du centre municipal de santé, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

4.4 – budget des pompes funèbres

	Compte de gestion 2023 – budget pompes funèbres	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	0 €	-8 600.21 €
Section investissement	0 €	24 486.89 €

Invité à se prononcer sur le compte de gestion 2023 du budget des pompes funèbres, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

4.5 – budget de la ZA les cagnes

	Compte de gestion 2023 – budget les cagnes	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	0 €	0,20 €
Section investissement	0 €	-712 858.07 €

Invité à se prononcer sur le compte de gestion 2023 du budget de la zone d'aménagement des cagnes, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

5 – Approbation des comptes administratifs 2023 (commune, eau et assainissement, centre municipal de santé, pompes funèbres, ZA les cagnes)

5.1 – Budget de la commune

	Compte administratif 2023 – budget commune	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	594 697.28 €	665 199.55 €
Section investissement	-1 014 628.27 €	-726 987.52 €

Les résultats issus du compte administratif 2023 du budget de la commune concordant avec ceux du compte de gestion 2023, après que le Maire a quitté la salle et sous la présidence d'Annie Ducla, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

5.2 – Budget de l'eau et de l'assainissement

	Compte administratif 2023 – budget eau et assainissement	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	116 248.69 €	204 967.72 €
Section investissement	-136 891.59 €	182 901.57 €

Invité à se prononcer sur le compte administratif 2023 du budget de l'eau et de l'assainissement, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

5.3 – budget du centre municipal de santé

	Compte administratif 2023 – budget centre municipal de santé	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	63 151.70 €	-55 343.77 €
Section investissement	0 €	-46 908,93 €

Invité à se prononcer sur le compte administratif 2023 du budget du centre municipal de santé, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

5.4 – budget des pompes funèbres

	Compte administratif 2023 – budget pompes funèbres	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	0 €	-8 600.21 €
Section investissement	0 €	24 486.89 €

Invité à se prononcer sur le compte administratif 2023 du budget des pompes funèbres, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

5.5 – budget de la ZA les cagnes

	Compte administratif 2023 – budget les cagnes	
	Résultat de l'exercice (solde recettes/dépenses)	Résultat de clôture (résultat de l'exercice + reprise résultat antérieur)
Section fonctionnement	0 €	0,20 €
Section investissement	0 €	-712 858.07 €

Invité à se prononcer sur le compte administratif 2022 du budget de la zone d'aménagement des cagnes, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

6 – Affectation des résultats (commune, eau et assainissement)

6.1 – budget de la commune

Le Maire propose de procéder, sur le budget primitif 2024, à l'affectation de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre 2023, de la manière suivante :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement (budget général) : **665 199.55 €**
- Résultat de clôture de la section d'investissement (budget général) : **-726 987.52 €**
- Solde des restes à réaliser : **296 928.90 €**
- Besoin de financement de la section d'investissement : **430 058.62 €**
- Inscription au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : **600 000 €**
- Inscription au compte 002 « report du résultat de clôture de la section de fonctionnement – recettes » : **65 199.55 €**
- Inscription au compte 001 « report du résultat de clôture de la section d'investissement - dépenses » : **726 987.52 €**

6.2 – budget de l'eau et de l'assainissement

Le Maire propose de procéder, sur le budget primitif 2024, à l'affectation de l'excédent de clôture de la section d'exploitation constaté au 31 décembre 2023, de la manière suivante :

- Résultat de clôture de la section d'exploitation : **204 967.72 €**

- Résultat de clôture de la section d'investissement : **182 901.57 €**
- Solde des restes à réaliser : **-232 749.40 €**
- Besoin de financement de la section d'investissement : **49 847.83 €**
- Inscription au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : **150 000 €**
- Inscription au compte 002 « report du résultat de clôture de la section d'exploitation – recettes » : **54 967.72 €**
- Inscription au compte 001 « report du résultat de clôture de la section d'investissement – recettes » : **182 901.57 €**

7 – Détermination du montant des surtaxes eau et assainissement pour l'exercice 2024

Le budget primitif 2024 pour l'eau et l'assainissement a été établi sans toucher aux montants des surtaxes, qu'il est proposé de reconduire à 0.48 € HT/m3 pour l'eau potable et à 0.79 € HT/m3 pour l'assainissement.

Invité à se prononcer, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le montant des surtaxes eau potable (0.48 € HT/m3) et assainissement (0.79 € HT/m3) pour l'exercice 2024.

8 – Actualisation du prix de l'eau pour l'exercice 2024

L'actualisation annuelle du prix de l'eau, calculée par le délégataire, fait l'objet d'une vérification de la part des services communaux pour s'assurer de la bonne application des index et des formules de révision prévus aux contrats de délégations de services publics pour l'eau potable et l'assainissement.

Sur la base d'une facture type de 120 m3, le prix du m3 d'eau facturé aux usagers (part eau potable et assainissement), après vérification, s'élève à 4.6439 € TTC pour l'année 2024, en augmentation de 5.48 % par rapport à l'exercice 2023.

Le Maire rappelle qu'entre 2015 et 2024, le prix du m3 d'eau a augmenté en moyenne de 1.34% par an.

Approbation à l'unanimité.

9 – Fiscalité 2024

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023 et de les reconduire à l'identique sur 2024 soit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14.77%
- Taxe sur le foncier bâti = 39.06 % (part communale 17.61 % + part départementale 21.45 %)
- Taxe sur le foncier non bâti = 51.88 %

Approbation à l'unanimité.

10 – Attribution des subventions aux associations et au CCAS pour l'exercice 2024

Le Maire propose à l'assemblée d'attribuer aux associations, sur l'exercice 2024, les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	BP 2024
ÉCOLE PRIMAIRE	20 000 €
ÉCOLE MATERNELLE	
Classe de découverte	2 600 €
Sport	1 000 €
FCPE PRIMAIRE ET MATERNELLE	1 000 €
TOTAL ÉCOLES	24 600 €
ASSOCIATIONS	
ABONDANSE	300 €
AMICALE DU PERSONNEL	700 €
ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE MARC BLOCH	200 €
ANCIENS COMBATTANTS	500 €
APEMA	300 €
ATELIER H	500 €
BADMINTON	300 €
BOULE CAPESTANAISE	1 500 €
BOXING CLUB CAPESTANG	300 €
CAMINS	300 €
CAPESTACLES	750 €
CAPESTANG 1000 ANS D'HISTOIRE	400 €
CHASSE	850 €
CHORALE INTERNATIONALE	350 €
CLUB DES RETRAITÉS	700 €
COLS BLEUS	400 €
DDEN	50 €
DONNEURS DE SANG	200 €
ECC'ART	300 €
HARMONIE	1 200 €
ISCAP	1 000 €
JARDINS PARTAGÉS	150 €
LES AMIS DE LA COLLÉGIALE	200 €
MINERCOR	400 €
PÊCHE	850 €
PETITS FRÈRES DES PAUVRES	300 €
RCPPM	400 €
SAPEURS POMPIERS	1 600 €
STEFI	1 000 €

TENNIS	1 800 €
TENNIS DE TABLE	400 €
TOTAL DIVERS	18 200 €
FANFARONNADE	600 €
CAPESTACLE – FÊTE DE LA MUSIQUE	1 000 €
TOTAL FESTIVAL	1 600 €
ASC ABB XV	8 500 €
ÉCOLE DE RUGBY	3 000 €
TOTAL RUGBY	11 500 €
HANDBALL CLUB CAPESTANG	4 850 €
TOTAL HANDBALL	4 850 €
OLYMPIQUE MIDI LIROU	4 500 €
FOSH	4 500 €
TOTAL FOOT	9 000 €
OPÉRATION FACADES	1 000 €
APPRENTIS	500 €
CAP ACTIVITÉS	7 000 €
RÉSERVES	2 330 €
TOTAL RÉSERVES	10 830 €
TOTAL SUBVENTIONS	80 580 €

Approbation à l'unanimité (Micheline Miannay ne prend pas part au vote).

Il est également proposé de verser au CCAS une subvention de 18 000 € sur l'exercice 2024.
Approbation à l'unanimité.

11 – Approbation des budgets primitifs 2024 (commune, eau et assainissement, centre municipal de santé, pompes funèbres, ZA les cagnes)

11.1 – Budget de la commune

Le Maire présente le projet de budget primitif 2024 de la commune, qui se résume comme suit :

Budget Primitif 2024 – Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 – charges à caractère général	888 570 €	002 – résultat reporté	65 199.55 €
012 – charges de personnel	1 879 450 €	013 – atténuations de charges	50 000 €
65 – autres charges de gestion courante	465 491.65 €	70 – produits des services	185 000 €
66 – charges financières	127 340.83 €	73 – impôts et taxes	2 186 985.94 €
67 – charges exceptionnelles	3 000 €	74 – dotations, subventions	1 141 600 €
023 – virement en investissement	588 983.01 €	75 – autres produits de gestion courante	161 000 €
		76 – produits financiers	50 €
		77 – produits exceptionnels	3 000 €
		042 – travaux en régie	160 000 €
TOTAL	3 952 835.49 €	TOTAL	3 952 835.49 €

Budget Primitif 2024 – Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	61 452.17 €	Restes à réaliser	358 381.07 €
16 – emprunt	377 126.62 €	10222 - FCTVA	141 405 €
21 – immobilisations corporelles	1 860 880.08 €	10226 – taxe d'aménagement	130 000 €
26 – participations et créances rattachées à des participations	9 800 €	1068 – excédents de fonctionnement	600 000 €
040 – travaux en régie	160 000 €	13 - subventions	214 477.31 €
001 – solde d'exécution reporté	726 987.52 €	165 – dépôts et cautionnements reçus	5 000 €
		021 – virement du fonctionnement	588 983.01 €
		024 – produit des cessions	458 000 €
		16 - emprunt	700 000 €
TOTAL	3 196 246.39 €	TOTAL	3 196 246.39 €

Le Maire soumet ce projet de budget primitif 2024 au vote. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

11.2 – Budget de l'eau et de l'assainissement

Le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif 2024 de l'eau et de l'assainissement, qui se résume comme suit :

Budget Primitif 2024 – Section d'exploitation			
Dépenses		Recettes	
011 – charges à caractère général	1 000 €	002 – résultat reporté	54 967.72 €
65 – autres charges de gestion courante	40 000 €	70 – vente de produits	240 000 €
66 – charges financières	35 131.46 €	74 – subventions d'exploitation	10 000 €
023 – virement en investissement	127 309.46 €	042 – reprises sur amortissements	30 200 €
042 - amortissements	131 726.80 €		
TOTAL	335 167.72 €	TOTAL	335 167.72 €

Budget Primitif 2024 – Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	274 669.40 €	Restes à réaliser	41 920 €
21 – immobilisations corporelles	564 644.17 €	13 – subventions	323 787 €
16 – emprunt	88 131.26 €	021 – virement de l'exploitation	127 309.46 €
040 – reprises sur amortissements	30 200 €	040 - amortissements	131 726.80 €
		001 – solde reporté	182 901.57 €
		1068 – réserves	150 000 €
TOTAL	957 644.83 €	TOTAL	957 644.83 €

Le Maire soumet ce projet de budget primitif 2024 au vote. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

11.3 – budget du centre municipal de santé

Le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif 2024 du centre municipal de santé, qui se résume comme suit :

Budget Primitif 2024 – Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 – charges à caractère général	33 487.30 €	013 – atténuation de charges	48 000 €
012 – charges de personnel	728 410 €	75 – autres produits de gestion courante	816 400 €
65 – autres charges de gestion courante	50 €		
67 – charges exceptionnelles	200 €		
023 - virement	55 343.77 €		
002 – résultat reporté	46 908.93 €		
TOTAL	864 400 €	TOTAL	864 400 €

Budget Primitif 2024 – Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
001 – solde reporté	46 908.93 €	021 - virement	46 908.93 €
TOTAL	46 908.93 €	TOTAL	46 908.93 €

Le Maire soumet ce projet de budget primitif 2024 au vote. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

11.4 – budget des pompes funèbres

Le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif 2024 des pompes funèbres, qui s'établit comme suit :

Budget Primitif 2024 – Section d'exploitation			
Dépenses		Recettes	
011 – charges à caractère général	750 €	70 – vente de produits	12 550.21 €
012 – charges de personnel	3 000 €		
69 - impôts	200 €		
002 – résultat reporté	8 600.21 €		
TOTAL	12 550.21 €	TOTAL	12 550.21 €

Budget Primitif 2024 – Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
21 – immobilisations corporelles	24 486.89 €	001 – solde reporté	24 486.89 €
TOTAL	24 486.89 €	TOTAL	24 486.89 €

Le Maire soumet le projet de budget primitif 2024 au vote. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

11.5 – budget de la ZA les cagnes

Le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif 2024 de la zone d'aménagement les cagnes, qui s'établit comme suit :

Budget Primitif 2024 – Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 – travaux	3 250 €	70 – vente des terrains	1 111 775 €
71355 - 042 – annulation de la comptabilisation du stock final 2022	712 858.07 €	042 – comptabilisation du stock final	716 108.07 €
71355 – 042 – sortie du stock - terrains vendus	1 111 775.20 €	002 – résultat reporté	0.20 €
TOTAL	1 827 883.27 €	TOTAL	1 827 883.27 €

Budget Primitif 2024 – Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
001 – reprise résultat n-1	712 858.07 €	3555 – 040 – sortie du stock – terrains vendus	1 111 775.20 €
3555 - 040 – comptabilisation du stock final	716 108.07 €	3555 – 040 – annulation de la comptabilisation du stock final 2022	712 858.07 €
TOTAL	1 428 966.14 €	TOTAL	1 824 633.27 €

Le Maire soumet le projet de budget primitif 2024 au vote. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

12 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 – Extension école élémentaire

Il est proposé, en lieu et place de la DETR, de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'exercice 2024 à hauteur de 70% du coût HT des travaux, soit 188 718.29 €.

Approbation à l'unanimité

13 - Médiathèque - projet de ludothèque

Dans le cadre de la création d'une ludothèque, au sein de la médiathèque, dont le coût est chiffré à 11 395.10 € HT (mobilier + fond de base), il est proposé de solliciter l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales et du département de l'Hérault à hauteur, respectivement, de 6 955.10 € et de 2 160 €.

Approbation à l'unanimité

14 – Souscription d'une ligne de crédit de trésorerie

En raison des investissements importants sur les 6 premiers mois de 2024 et du décalage dans la perception des subventions, il est proposé de recourir à un crédit de trésorerie de 400 000 Euros auprès du Crédit Agricole du Languedoc au taux indexé sur l'Euribor 3 mois + marge de 1.50% (frais de dossier de 1000 €, sans commission de non utilisation des fonds).

Approbation à l'unanimité

15 - Décisions du Maire

- Prise en charge de frais d'obsèques - 1 137,50 €
- Extension école maternelle - avenant en moins-value sur le lot 5 - Menuiseries Lougarre - -2 167,65 € HT
- Extension école maternelle - avenant en -value sur le lot 2 – Abello - 19 971,94 € HT
- Acquisition matériel informatique pour le CMS – Absys - 1 211,00 € HT
- Acquisition de matériel de consultation pour le CMS - Santé Plus Paramat - 1 322,00 € HT
- Acquisition de matériel médical pour le CMS - Santé Plus Paramat - 328,76 € HT
- Acquisition de bordures - route de Maureilhan – Lambertton - 1 495,50 € HT
- Réalisation d'un mur de clôture - Jérôme Wawoczny - 8 154,00 € HT
- Création et tournage d'un film documentaire sur Capestang - Yannick Séguier - 6 000,00 € (pas de TVA)
- Rénovation du carré militaire de la première guerre mondiale - Marbrerie YEDRA - 1 900,00 € HT
- Remplacement du onduleur et de l'automate de l'aire de lavage – Aquadoc - 1 409,70 € HT

16 – Questions diverses

- Le prochain conseil municipal, qui aura lieu le 12 mars 2024, comportera un ordre du jour unique relatif à la cession d'un immeuble appartenant à la commune.
- Embauche d'un 6^{ème} médecin au CMS : le nouveau médecin a pris ses fonctions le 20 février 2024.
- Le recensement de la population est désormais terminé. La commune dépassera les 3 500 habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2024

Le Maire,
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,
Alain RIVAYRAND



Christian ALFARO

Laetitia ANDRIEU

Pierre CUESTAS

Anne Marie DUCLA

Gilles DUCLOS

Chantal DUMONT-GILMOZZI

Estelle FLEUTÔT

Jérôme GARCIA

Isabelle GIL

Sylvie GISBERT

Gilles JOFFRE

Émilie LAMARCO

Jacques MAURAND

Micheline MIANNAY

Béatrice MILESI

Augustin MINARRO

Isabelle PALM

Bruno SALGUES

Patricia VAN HOONACKER

Jean-Claude VIVANCOS

Christian WAUTERS